

AFFAIRE N° 18. - Acquisition d'une parcelle de terrain S.I.D.F
au CHAUDRON, en vue de sa mise à la disposition de l'A.R.F.R.M.O.
pour la construction de 2 unités de Formation Pré-professionnelle

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre du 26 Décembre 1968, Monsieur le Directeur de la Société Immobilière du Département de la Réunion nous fait savoir qu'il tient à notre disposition, en vue de l'implantation d'un Centre de Formation Pré-Professionnelle, une parcelle de terrain de 5.800 m² sise dans le lotissement du Chaudron.

Cette cession nous serait consentie au prix coiffant, soit 570 Frs le mètre carré et le montant total de la dépense s'élèverait à 3.911.000 F. CFA, frais de bornage compris.

La création de deux unités de Formation Pré-Professionnelle sera réalisée par l'A.R.F.R.M.O.

Le financement de cette acquisition serait prévu au Budget Primitif de 1969 au chapitre 903 article 210.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain.

M. BEDIER. - Je ne suis pas tout à fait d'accord pour l'acquisition de ce terrain, estimant que l'ARFRMO dispose d'un budget assez conséquent.

M. CHANE.KUNE. - Je fais remarquer à mon collègue que dans toutes les Communes, c'est la Municipalité qui met le terrain à la disposition de cette Association.

M. GALLARD. - Il s'agit là d'une continuation de l'école primaire.

LE MAIRE. - En réalité, le problème est le suivant. On s'est aperçu que les enfants qui ne pouvaient plus aller en classe à 16 ans, traînaient dans les rues jusqu'à 18 ans, ne pouvant travailler puisque la Sécurité Sociale interdit qu'on les emploie. L'ARFRMO a créé un Centre Professionnel dans un des bâtiments de la Gare. La Commune a apporté sa petite contribution en faisant quelques réparations. Puis, sur la demande de M. CHEVANCE, dans le bâtiment qui se trouve derrière le Poste des Sapeurs-Pompiers, deux autres centres ont été ouverts. Je crois que nous avons intérêt à aider la jeunesse de Saint-Denis.

Mesdames et Messieurs êtes-vous d'accord pour l'acquisition de ce terrain et sa mise à la disposition de l'ARFRMO.

M. BEDIER. - Après cet exposé, je suis d'accord.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Vu et Approuvé

Saint Denis le 18 Février 1969

P. le préfet et par délégation
le Secrétaire général aux affaires
signé: H. Vegevan

Adopté à l'unanimité.

• Une copie certifiée conforme
de ce procès-verbal est déposée
à la Mairie de Saint Denis le 18 Février 1969
P. le préfet

le Directeur des Affaires Financières
signé: Ph. Vegevan